

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi.

Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte urbain et périurbain de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

RÉGION

Nord-Pas-de-Calais

FranceAgriMer

Conception graphique : F. Joffre. Photos : FranceAgriMer, Fotolia, F. Joffre. DR. 2013.



Les services de FranceAgriMer au sein de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du **NORD-PAS-DE-CALAIS**



FranceAgriMer

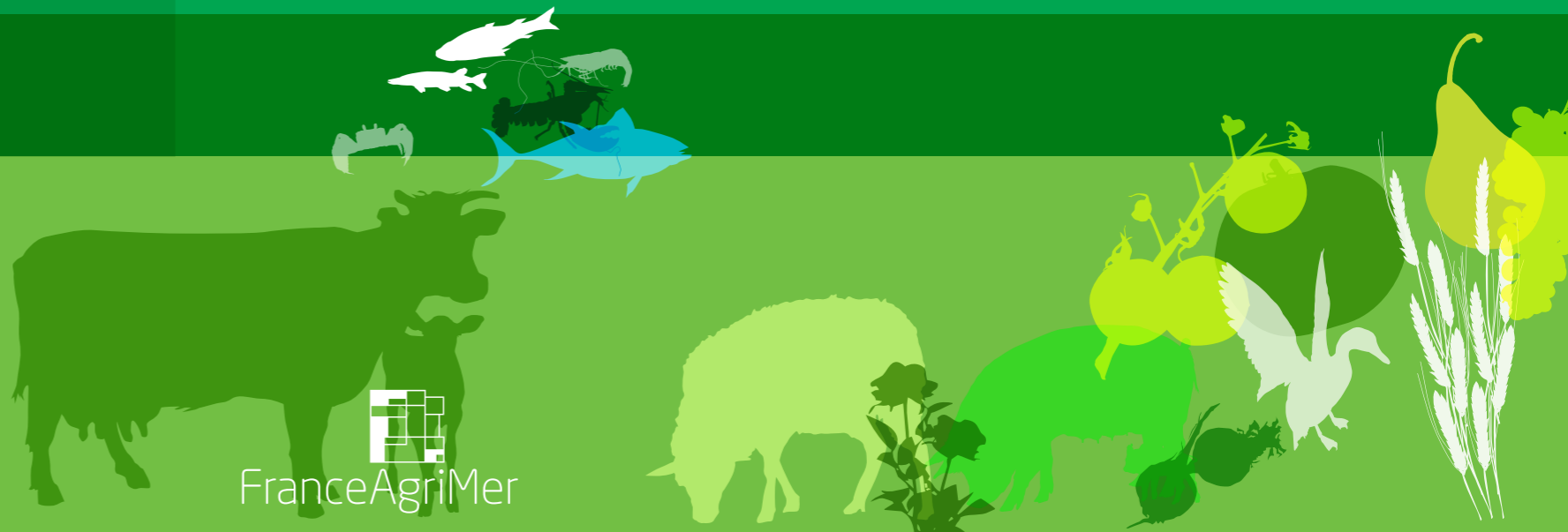
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service de FranceAgriMer
Cité administrative / BP 505 / 59022 Lille cedex
Tél. : +33 3 62 28 40 52 / Fax : +33 3 62 28 41 04

FranceAgriMer





Quelques caractéristiques de la région NORD-PAS-DE-CALAIS

831 000 hectares de surface agricole

3 % de la superficie nationale

• Une production diversifiée, qui représente **53 %** du CA*
céréales, betterave, pommes de terre, légumes

24 % du CA pour les céréales

16 % du CA pour la pomme de terre

• Des élevages laitiers qui fournissent près de **15 %** du CA

13 % du CA pour la production légumière

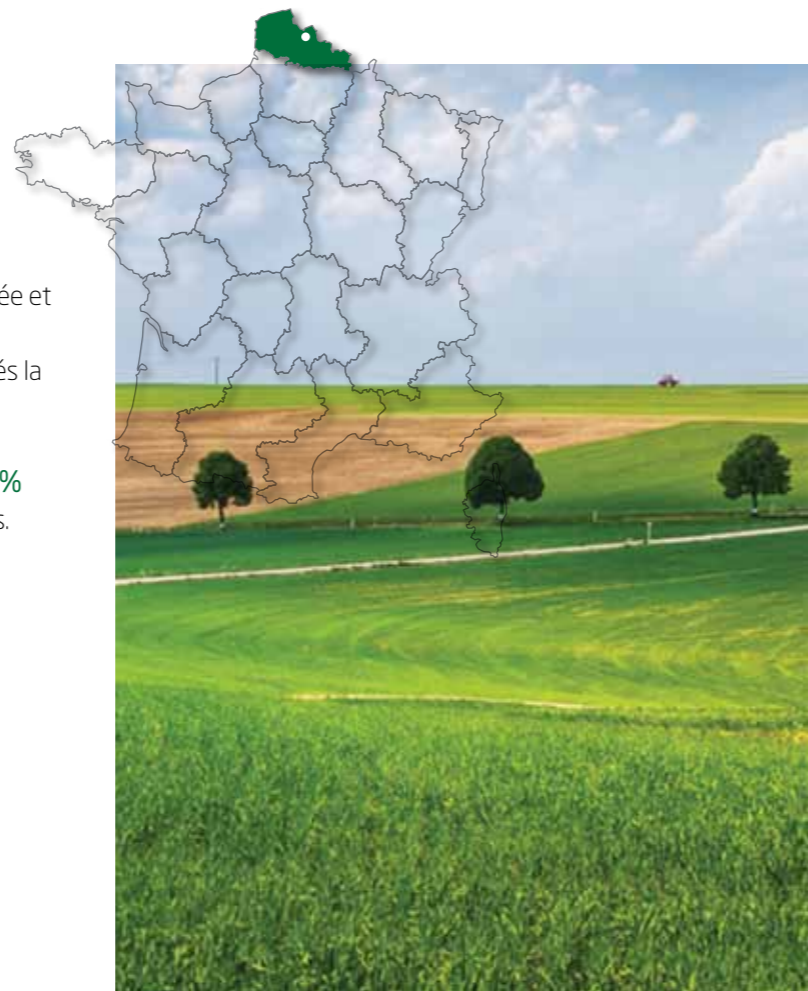
180 000 vaches laitières

• Des exploitations performantes dont la moitié (**6 750**) fournit **86 %** de la production

La région NORD-PAS-DE-CALAIS accueille également le premier port de pêche français, Boulogne-sur-Mer, qui représente **20 %** du CA national de ce secteur.

La filière agroalimentaire du NORD-PAS-DE-CALAIS, variée et puissante, se situe au **3^e** rang national et au **1^{er}** rang pour le secteur du mareyage. Les volumes exportés la mettent au **1^{er}** rang national.

Les secteurs agricole et agroalimentaire représentent **11 %** du produit intérieur brut de la région et **5 %** de ses emplois.



*(CA : chiffre d'affaires agricole en 2012)



CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

Le service FranceAgriMer du NORD-PAS-DE-CALAIS

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région NORD-PAS-DE-CALAIS, la DRAAF a choisi de regrouper ces agents au sein d'un service FranceAgriMer en tant que tel, avec une seule résidence administrative, Lille. Ce service, doté d'un responsable et d'un adjoint, est aujourd'hui organisé en trois pôles : **céréales ; élevage ; fruits et légumes, sucre et contrats de projet État-Région (CPER).**

Les principales missions de ce service sont :

- **le contrôle** : contrôle de la pesée, du classement et du marquage (PCM), des quotas laitiers et de l'établissement des cotations dans le domaine de l'élevage ; contrôle de la collecte, de l'aval, des mesures d'intervention et de stockage pour les céréales, des retraits pour la pêche, des aides attribuées à la filière des fruits et légumes (fonds opérationnels), à la restructuration sucrière, aux programmes sociaux ou dans le cadre des CPER, etc. ;
- **l'instruction, la rédaction de conventions et la liquidation de dossiers** pour les aides gérées en région, ou co-gérées avec le siège de FranceAgriMer ;
- **la réalisation d'enquêtes et le suivi de statistiques à fin d'analyse économique**, en lien avec le service régional d'information et de statistiques économiques (SRISE) de la DRAAF ;
- **l'accompagnement et l'information des filières** sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au plan national, notamment en termes de modernisation.

En région NORD-PAS-DE-CALAIS, les contrôles représentent **50 %** de l'activité des agents du service FranceAgriMer.